

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 106 (1961)  
**Heft:** 12

**Artikel:** De l'officier d'honneur à l'officier de conscience  
**Autor:** Montfort, M.-H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343084>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- *d'enrichir leur imagination*, en voyant ce qu'il est advenu de dispositions que l'on croyait excellentes, et dont les défauts ne se sont révélés qu'au combat.

Pour en revenir à notre comparaison du début, disons que les anciennes batailles sont aux nouvelles comme la trigonométrie plane par rapport à la trigonométrie sphérique ; il faut bien commencer par étudier la première pour saisir les méthodes adoptées dans la seconde... et aller si possible plus loin sur cette lancée.

Mais ceci ne montre qu'une des possibilités d'utilisation d'un service historique. Il y en a d'autres. Nous avons parlé plus haut de l'augmentation de la dispersion ; nous verrons au cours d'une prochaine étude quelles déductions un service historique pourrait permettre d'en tirer.

Capitaine EMG D. REICHEL

## De l'officier d'honneur à l'officier de conscience

### UNE ÉVOLUTION FRANÇAISE

Le 18 juin 1940, la voix du Général de Gaulle s'élevait à Londres. L'appel célèbre retentissait sur les ondes.

Et pour la première fois, l'antagonisme transparaissait entre deux notions jusqu'alors confondues : l'Honneur et la Conscience.

L'officier — que rien ne préparait à ce choix — se trouvait devant le dilemme :

- *Obéissance, discipline, fidélité* aux ordres du Gouvernement légitime, donc *le chemin de l'honneur* tel qu'on le concevait jusqu'alors,
- ou

— *Rébellion, insoumission, indiscipline, désobéissance aux ordres du Gouvernement légitime, la voie ardue, choisie par conscience*, à la suite d'un débat intime.

On ne l'a pas assez remarqué : ce drame introduisait notre époque.

\* \* \*

Jusqu'alors, en effet, le devoir était simple.

Le devoir se confondait avec la fidélité et la discipline : l'Honneur commandait l'obéissance aux chefs légitimes, à ceux qui représentaient légalement la volonté nationale.

L'officier ne connaissait pas de problèmes ; il n'avait pas de choix à faire, pas de difficultés de conscience. En obéissant, il savait ne pouvoir démeriter ; il savait demeurer fidèle aux notions d'honneur qu'on lui avait inculquées.

Cette soumission muette, parfois douloureuse, avait sa grandeur ; à l'origine de combien d'héroïsmes ne fut-elle pas ? Au travers des siècles, elle marqua toute la vie militaire, de la discipline des armées de Rome à celle des armées blindées.

\* \* \*

L'appel du 18 juin 1940 renverse toutes les notions.

Le Devoir, proclame le chef de la France libre, commande la désobéissance, la rébellion. Les officiers, sous-officiers et soldats sont invités à refuser les ordres de leurs chefs légitimes, à transgresser les consignes que leur donne le Gouvernement légalement constitué. L'officier français doit choisir. Choisir en conscience, alors que rien ne le prépare à le faire.

— *L'Honneur selon les traditions* commandera à d'aucuns la fidélité, l'obéissance.

— *La Conscience* commandera à d'autres la rébellion, le ralliement à la France libre.

Déchirement douloureux, dont les répercussions ne s'apaiseront probablement plus jamais.

\* \* \*

1945.

Les événements ont donné raison — dans le concret — aux officiers de conscience, à ceux qui, 5 ans plus tôt, virent dans la rébellion la voie du Devoir.

Le succès a légitimé leur insubordination, leur choix contre la hiérarchie.

Et les autres ?

Ils seront punis d'avoir cru que l'honneur commandait l'obéissance et la fidélité. Quinze mille d'entre eux seront limogés pour avoir pensé que, dans le doute, l'officier ne pouvait mieux faire qu'obéir à ses chefs légitimes.

« Dieu veuille », écrivait un officier français, « que la France n'ait jamais à se repentir de l'imprudente leçon donnée à son armée. »

\* \* \*

L'appel du 18 juin 1940 a ouvert la voie à l'officier de conscience. Cet officier sait maintenant, vingt ans plus tard, que le Devoir peut parfois résider dans la désobéissance aux chefs légitimes, quand ceux-là ne conduisent pas le Pays dans le chemin *qu'il estime* être celui de l'intérêt national.

La conscience peut ordonner la rébellion.

L'obéissance inconditionnelle aux chefs légitimes peut devenir un crime si la rébellion triomphe.

Toutes les notions si simples, si droites, d'honneur, de discipline, de fidélité, épine dorsale des armées, ont été remises en question dans les drames de la seconde guerre mondiale.

\* \* \*

Comprendons-nous bien. Il ne s'agit pas ici de juger : nous ne nous en reconnaissions pas le droit. Il s'agit de constater des faits, d'expliquer une mentalité, de saisir sous cet éclairage souvent négligé, des événements.

Quand, sur la terre africaine, un général prestigieux se leva pour combattre une politique gouvernementale, qu'il

qualifia, au nom de l'intérêt national, de politique d'abandon, il ne fit que renouveler le geste du général de Gaulle, du 18 juin 1940.

La tentative était-elle folle ? L'échec seul la fit apparaître telle. Si l'on ne considère que ses chances de réussite, elle l'était objectivement moins que celle du 18 juin, tentée et réussie par un général de brigade inconnu, sans armée et sans moyens.

C'est un général d'armée, cette fois, qui, à ses cadres et à ses troupes, reposa le problème du choix de conscience.

Et derrière lui, il avait justement ce précédent glorieux qui avait été légitimé par la réussite et qui avait condamné ceux qui, en demeurant dans l'obéissance et la discipline, avaient cru suivre la seule voie possible du Devoir.

Entre les deux guerres mondiales, semblable tentative eût été inconcevable.

Depuis, il y avait eu l'Appel historique de Londres.

Et l'armée française est aujourd'hui encore l'héritière tragique des sentiments qu'il créa.

\* \* \*

C'est là — parmi d'autres, hélas — un des drames de l'armée française actuelle, un drame dont nous sommes trop peu conscients, car nous ne l'avons pas connu, nous qui jouissons du privilège inestimable d'un devoir qui se confond sans ambiguïté avec l'intérêt national et les ordres de nos chefs. « Rome n'a pas à prendre garde à la colère des légions » aussi longtemps que les centurions peuvent garder *intimement mêlées* en leur âme les notions de discipline et de foi, de conscience et d'honneur.

Capitaine M.-H. MONTFORT